

CONDITIONS GÉNÉRALES DE LOGEMENT

L'ORÉE DE BOMAL



1. GÉNÉRALITÉS

Les conditions générales de logement reprises ci-après sont considérées comme acceptées par les logés dès que le paiement de l'acompte est perçu. Le contrat de logement indique le nombre maximum de personnes admises dans le logement. Il est **INTERDIT DE FUMER** dans toutes les maisons et aucun animal domestique n'est admis. Si cela n'est pas respecté, nous appliquerons une pénalité de 350 €.

Le contrat de logement ne peut être transféré sous aucunes conditions à des tiers.

L'installation au logement est possible le jour d'arrivée, mentionné dans le contrat de logement, à partir de 17 heures. Les logés doivent quitter le logement le jour de départ, mentionné dans le contrat de logement, à 10 heures le plus tard.

Week-end : à partir du vendredi 17 heures jusqu'au lundi 10 heures

Semaine : à partir du vendredi 17 heures jusqu'au vendredi 10 heures

Semaine : à partir du lundi 17 heures jusqu'au lundi 10 heures

Midweek : à partir du lundi 17 heures jusqu'au vendredi 10 heures

Basse saison : à partir de janvier à juin et de septembre à décembre, sauf les vacances scolaires

Haute saison : tous les vacances scolaires et les weekends spéciaux

2. LINGES

2.1. Linges de lit : Ceux-ci ne sont pas prévus dans le logement de l'habitation.

Ceux-ci ne sont pas inclus dans le prix de l'hébergement de la maison et sont exigés par les mesures corona de les louer à L'Orée de Bomal: 8 €/set.

2.2. Linges de bain : Ceux-ci ne sont pas prévus dans le logement de l'habitation.

Vous avez aussi la possibilité d'utiliser un paquet de linges de bain, comportant un drap de bain, une serviette de bain, une serviette, un gant de toilette : 7 €/set.

2.3. Linges de cuisine : Ceux-ci ne sont pas prévus dans le logement de l'habitation.

Vous avez aussi la possibilité d'utiliser du linges de cuisine : 1 €/pièce.

3. FRAIS

Les frais divers ne sont pas inclus dans le prix de logement. Ces frais peuvent être réglés de deux manières : selon consommation ou all in.

SELON CONSOMMATION

3.1. La consommation d'énergie déterminée par les relevés des compteurs à l'entrée et à la sortie :

- électricité : 0,50 €/kWh (Sous réserve des prix d'énergie variables.)
- eau : 8 €/m³

3.2. Le coût du nettoyage de fin de séjour obligatoire (le montant est indiqué dans la description de chaque logement) : 90 € - 150 € en fonction du logement loué.

Des coûts de nettoyage additionnelles seront calculés pour:

- vaisselle non faite : 30 €/heure
- nettoyage supplémentaire pour l'équipement de cuisine : 30 €/heure

3.3. Les taxes de nuitées : 1 €/nuit/personne

3.4. La cotisation pour la gestion des déchets : 4 € - 7 € - 7,50 €/nuit, en fonction du logement loué.

3.5. Les sacs de bois d'allumage utilisés avec allume-feux : 5 €/sac

3.6. Les bacs de bois utilisés (13 à 14 bûches) : 6 €/bac

3.7. Les sacs de charbon de bois utilisés (3 kg) : 5,50 €/sac

- 3.8.** Les sets de vaisselle utilisés : 5 €/set
3.9. Les bouteilles d'effluves aromatiques utilisées : 2,50 €/bouteille
3.10. Les cartes IGN emportées : 2,50 € - 7 € - 8 €/pièce

ALL IN

3.11. Prix All in/nuit : SANS prix de logement - SANS linge de lit et/ou de bain - SANS caution

Été = de mai jusqu'au septembre / **Hiver** = d'octobre jusqu'au avril

- Les maisons Le Saphir/L'Emeraude : été = 90 € + 42 €/p.n. - hiver = 90 € + 58 €/p.n.
- Les maisons La Cornaline/L'Opale : été = 150 € + 71 €/p.n. - hiver = 150 € + 85 €/p.n.
- Les maisons La Topaze/Le Jade : été = 150 € + 75 €/p.n. - hiver = 150 € + 89 €/p.n.

Inclus dans ce prix :

- Nettoyage de fin de séjour
- Electricité
- Eau
- Taxes de nuitées
- Cotisation pour la gestion des déchets
- Bois d'allumage
- Bois
- Charbon de bois
- Set de vaisselle
- Bouteilles d'effluves
- Utilisation linge de cuisine

4. DÉGÂTS

- 4.1.** En cas de dommage ou perte des matériaux de cuisine, ceux-ci seront calculés selon les prix mentionnés sur l'inventaire.
- 4.2.** Chaque dommage ou perte du linge sera calculés avec le règlement des frais divers:
- oreiller : 9,50 €/pièce
 - nettoyage oreiller : 5 €/pièce
 - protège matelas : 24 €/pièce
 - nettoyage protège matelas : 2 €/pièce
 - couette : 30 €/pièce
 - nettoyage couette : 14 €/pièce
 - taie : 7,50 €/pièce
 - drap housse : 13,50 €/pièce
 - housse de couette : 30,80 €/pièce
 - drap de bain : 19,50 €/pièce
 - serviette de bain : 12,50 €/pièce
 - serviette : 6,50 €/pièce
 - gant de toilette : 1,50 €/pièce
 - essuie de cuisine : 2,50 €/pièce
- 4.3.** Chaque dommage constaté sera calculé avec le règlement des frais divers.

5. PRIX DE LOGEMENT - ACOMPTE - SOLDE

5.1. Les prix de logement s'entendent toutes taxes comprises, sauf le taxe de séjour municipale.

5.2. A la suite de votre demande de réservation, un contrat de logement avec modalités de paiement vous seront adressés. L'acompte de 50% du prix de logement doit être versé sur un des comptes bancaires mentionnés. Il est très important d'indiquer les références lors du paiement (Numéro de client + numéro du document de réservation).

Attention : Comme indiqué dans les conditions générales de logement, la maison ne sera réservé après réception de l'acompte.

5.3. Le solde, soit 50% du prix de logement, la garantie et le coût du nettoyage de fin de séjour obligatoire, doit être payé 30 jours avant l'arrivée par virement sur un des comptes bancaires mentionnés.

Attention : Veuillez noter que le logement ne sera disponible le jour de l'arrivée après réception du solde.

5.4. Pour une réservation effectuée moins de 30 jours avant le jour d'arrivée, le prix de logement, la garantie et le coût du nettoyage de fin de séjour obligatoire est payable au grand comptant dès réception du contrat de logement.

6. CAUTION

La caution dont le montant est indiqué dans la description de chaque logement, est à payer 30 jours avant l'arrivée par virement sur un des comptes bancaires mentionnés. Cette caution sera restituée, dans les 3 semaines après le départ des logés, déduction faite des frais et des dégâts éventuels.

Attention ! Les montants indiqués sont valables pour les périodes weekend/midweek ou semaine. Pour de plus longues périodes de logement, la caution demandée sera plus importante. Ceci afin de couvrir de frais de logement plus hautes.

7. GESTION DES DÉCHETS

Les logés s'engagent de collecter les déchets d'une manière correcte.

- Vider les poubelles et les paniers à papier. Des grands sacs-poubelle sont disponible dans la maison.
- Jeter ces sacs-poubelle dans le conteneur prévu.
- Le clé du conteneur se trouve dans la cuisine au porte-serviette.
- Le conteneur doit être refermé après chaque usage.

8. REMISE DES CODES D'ENTRÉES

Le jour de l'arrivée, le code d'entrée du logement sera envoyé par SMS sur le numéro transmis par les logés.

Attention : Soyez sûr que vous apportez le gsm avec le numéro transmis car ceci se fera en cours de l'après-midi du jour de l'arrivée et uniquement si l'entièreté de la logement et de la caution seront payés.

9. RÉSILIATION DU CONTRAT DE LOGEMENT

Dans le cas d'une résiliation par les logés, pour quelque motif que ce soit, l'acompte ne sera pas remboursé. Toute résiliation du contrat de logement doit être notifié immédiatement et par écrit (lettre ou email). En cas d'annulation dans les 30 jours avant la période de logement la totalité du montant de la logement est perdue. L'aubergiste se réserve le droit d'annuler la logement en cas de force majeure. En cas de non-respect des délais de paiement par les logés, l'aubergiste se réserve le droit d'annuler la réservation et de conserver l'acompte à titre de dédommagement.

10. RESPONSABILITÉS - RESPECT DU LIEU ET DU VOISINAGE

Les logés sont tenus d'entretenir le logement en bon père de famille et sont responsables de tout dégât qu'ils causeraient pendant leur séjour. C'est à dire, p.ex. fermer les fenêtres et portes en cas de pluie ou vent, ferme les portes en cas d'absence. Dans le poêle, seulement brûler le bois mis à votre disposition. **NE PAS Y BRÛLER DES DÉCHETS, DE CHARBON OU AUTRES.**

L'aubergiste ne peut en aucun cas être tenu responsable pour des dégâts causés par les logés durant leur séjour dans le logement, tant à l'intérieur qu'à l'extérieur du logement.

DU BRUIT DE NUIT EST STRICTEMENT INTERDITE ! Tout tapage nocturne est interdit après 22.00 heures (règlement de police). Respectez vos voisins s.v.p. Si les logés incommodaient gravement le voisinage, l'accès au logement leur serait interdit. Le contrat de logement serait considéré comme nul et non avenu sans qu'il soit question d'un quelconque remboursement du prix de logement.

11. SÉCURITE ET PRIVACY

A l'extérieur des logements se trouve une caméra de sécurité. La caméra est tournée côté rue. Les images ne seront pas stockées en permanence.

12. TRIBUNAL COMPÉTENT

Dans le cas d'un litige, seuls les tribunaux de l'arrondissement judiciaire de Grimbergen sont compétents.

Les logés déclarent avoir pris connaissance des conditions générales de logement susmentionnées.